Association Française
pour la Prévention des
Catastrophes Naturelles
(AFPCN)

Réunion préalable à la constitution du comité des utilisateurs de l'ONRN

Le 30 mai de 14h à 17h

Auditorium - Grande Arche de la Défense - paroi Nord 3e étage

Compte rendu

1. Accueil par la DGPR.
2. Présentation de l'ONRN par les membres du Conseil de gestion.
3. Questions et réponses.
4. Présentation par l'AFPCN des orientations envisagées pour le fonctionnement du Comité des utilisateurs.
5. Débat et tour de table : attentes, priorités, recommandations pour la composition du Comité …
6. Conclusions et perspectives.

Anne-Marie LEVRAUT accueille les participants à cette réunion préalable à la constitution du Comité des utilisateurs de l'ONRN. Elle réaffirme l'importance accordée par Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à cette initiative partenariale, conclue entre l'Etat, les assureurs et la Caisse centrale de réassurance (CCR). L'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) s'est proposée pour constituer et animer ce Comité des utilisateurs, ce que l'accord de partenariat a entériné.

Durant la phase d'expérimentation de 18 mois, l'ONRN devra faire ses preuves et mesurer les axes de progrès, avant la mise en œuvre d'une convention définitive. Cet observatoire, qui a été parrainé par le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM), vise à organiser un dialogue fructueux entre les producteurs et les utilisateurs des données. A ce titre, il importe de fédérer les initiatives locales pour assurer l'interopérabilité, mutualiser les données et organiser les conditions d'évaluation de certains axes de la politique de prévention des risques. Anne-Marie LEVRAUT souhaite à ce Comité des travaux fructueux.

I. Présentation de l'ONRN par les membres du Conseil de Gestion

1. Intervention de la DGPR

Thierry HUBERT rappelle que la création de l'ONRN résulte d'une demande parlementaire, suite à la tempête Xynthia. Il était nécessaire d'organiser plus efficacement l'information en vue de la prévention des risques naturels et du suivi des résultats de la politique. Les conclusions du rapport parlementaire ont été inspirées puis relayées par les assureurs.

Le 2 février 2012, a été présenté dans ses grandes lignes au COPRNM l'accord pour la convention partenariale pour la constitution du Conseil de gestion et du Comité des utilisateurs, par la CCR, la MRN et l'Etat - représenté par la DGPR. Les collectivités territoriales participent de droit du Conseil de Gestion. Ces instances travaillent avec les observatoires locaux et régionaux existants afin de mettre en place un système à deux niveaux, national et local. La convention partenariale a été signée le 3 mai 2012.

Thierry HUBERT rappelle les objectifs assignés à l'ONRN :

- améliorer la connaissance des aléas et des enjeux ;
- partager des analyses et des expériences ;
- contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques.

Il s'agit de mettre en commun des informations, des études et des données plus ou moins agrégées, selon les perspectives suivantes :

- fiabilisation des données disponibles ;
- homogénéisation des indicateurs ;
- rassemblement et suivi des analyses et observations ;
- suivi des risques naturels et de la vulnérabilité.

Les premiers échanges ont donné lieu à la constitution de groupes de travail, afin de dégager des indicateurs communs et d'engager une réflexion sur la diffusion des travaux de l'ONRN. Un groupe de pilotage de projet a conduit les premiers travaux et participé à la rédaction de la convention partenariale. Une première série d'auditions des acteurs du domaine des risques naturels a été organisée, démarche qui doit être poursuivie.

Trois groupes de travail techniques ont ainsi été constitués ;

- GTT1 : Expérimentation et constitution d'indicateurs ;
- GTT2 : Gouvernance et propriété des données et indicateurs ;
- GTT3 : Portail et diffusion.

L'ONRN ne comporte pas de structure juridique et ne disposera pas de moyens propres. Son fonctionnement est régi par une convention initiale tripartite. Comme le prévoit la convention tripartite, tout accord avec les partenaires externes et les observatoires locaux donnera lieu à la signature de conventions annexes. L'AFPCN doit jouer un rôle important dans le dispositif, pour coordonner les utilisateurs.

Schéma de gouvernance de l'ONRN

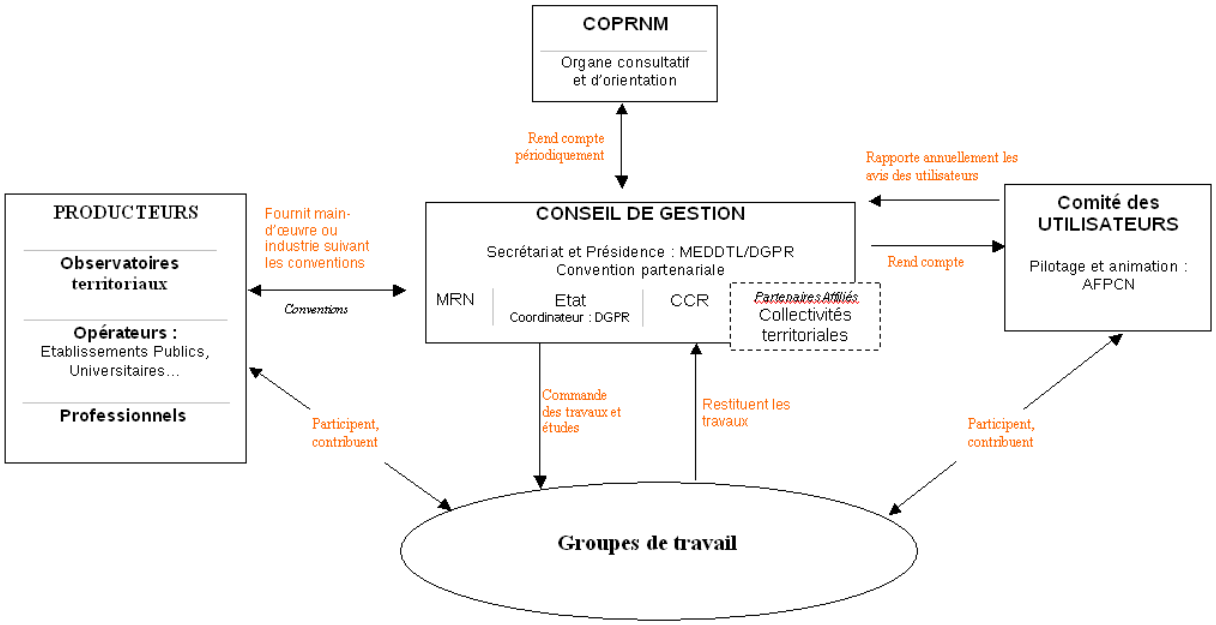

Les groupes de travail seront maintenus. Le secrétariat et l'animation des différents groupes seront pris en charge respectivement par le MEDDTL (GTT1), la MRN (GTT2) et le CCR (GTT3). Lors de la réunion du 15 mai 2012 avec les observatoires régionaux, il a été décidé de rédiger une convention de collaboration définissant le partenariat avec eux. Ce partenariat devra respecter les prérogatives et l'autonomie de chacun des partenaires, tout en assurant la convergence des travaux.

Plusieurs principes ont été retenus :

- subsidiarité ;

- complémentarité ;
- établissement d'un référentiel commun ;
- constitution d'une échelle, d'une unité de base et de précisions distinctes et continues ;
- coordination.

Le partenariat avec le Comité des utilisateurs reste à élaborer.

Les travaux du groupe de pilotage seront présentés au COPRNM au nom du Conseil de Gestion de l'ONRN durant l'été 2012. Les groupes poursuivront leurs travaux jusqu'au début de l'année 2013 au moins.

2. Intervention de la CCR

Patrick BIDAN indique que la CCR est une entreprise publique, qui met au service de l'Etat, son actionnaire, les compétences qu'elle acquiert sur le marché dans l'exercice de son activité de réassureur et les ressources dont elle dispose pour permettre la couverture des risques exceptionnels qui excèdent les capacités du marché traditionnel de l'assurance (catastrophes naturelles, terrorisme, risques spatiaux). Cette mission de réassurance est née de la création du régime d'indemnisation des risques naturels (1982), c'est dans ce cadre que la CCR intervient pour délivrer, aux sociétés d'assurance qui en font la demande, une couverture de réassurance illimitée bénéficiant de la garantie de l'Etat, pour les risques de catastrophes naturelles en France.

Comme la plupart des sociétés d'assurance et mutuelles se sont réassurées auprès de la CCR, la CCR peut collecter un certain nombre de données assurantielles et relatives aux sinistres.

Les périls couverts dans le cadre du régime de catastrophes naturelles (entrant dans le champ de l'application de la loi de 1982 - liste non exhaustive) : inondation et/ou coulée de boue, séisme, mouvement de terrain (notamment sécheresse), affaissement de terrain dû à des cavités souterraines ou des marnières (sauf mines), raz de marée, avalanche, vent cyclonique, éruption volcanique.

Julianna CAPBLANCQ précise que l'inondation est le risque naturel le plus coûteux des aléas couverts par le régime puisqu'il représente 55 % des coûts indemnisés entre 1990 et 2010 (45% sont imputés aux inondations par débordement, 45 % au ruissellement et 10% aux submersions marines et aux remontées de nappes). 40 % des autres coûts indemnisés sont liés à la sécheresse.

La CCR a mis en place, depuis plusieurs années, une filière modélisation numérique des évènements et d'évaluation des coûts permettant ainsi d'analyser l'exposition détaillée des communes françaises aux risques naturels. Pour réaliser ces travaux, la CCR :

Collecte des données sur les risques assurés et les sinistres survenus au titre du régime CATNAT. Ces données concernent les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur. Bien qu'imprécises, elles sont représentatives de l'ensemble du marché.

Complète ces informations par des bases de données sur les aléas et la vulnérabilité.

Met en place des outils d'analyse, en particulier par la cartographie et la modélisation.

Un certain nombre d'indicateurs seront donc communiqués à l'ONRN afin de réaliser les croisements nécessaires à la constitution d'indicateurs communs. La CCR fournira par exemple les indicateurs suivants :

- le coût par commune, agrégé sur la période 1995-2008, qui peut être décliné pour l'inondation au sens large et par type d'inondation ;
- la fréquence des sinistres (rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés) ;
- le coût moyen des sinistres (rapport entre le coût des sinistres et le nombre de sinistres) ;
- le ratio sinistres à primes (coût des sinistres rapporté aux primes).

Coûts par commune

- CCR a construit un premier indicateur portant sur les coûts indemnisés pour le péril inondation en France métropolitaine par les assureurs au titre du régime d'assurance des Catastrophes Naturelles.
- Principales caractéristiques :
  - Coûts agrégés sur la période 1995-2008. La période est incrémentée chaque année.
  - Réévalués en euros 2008 sur la base de l'évolution des primes acquises en assurance Catastrophes Naturelles.
  - Ces coûts ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise.
  - Niveau géographique départemental ou communal.
- Cette indicateur peut concerner
  - le péril inondation au sens large
  - ou être décliné par type d'inondation : inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappes et inondations par submersion marine (frontière néanmoins floue entre certains types).
- Les indicateurs sont disponibles suivant le découpage en classes ci-dessous :
  -Entre 0 k€ et 100 k€ ;
  -Entre 100 k€ et 500 k€ ;
  -Entre 500 k€ et 2 M€ ;
  -Entre 2 M€ et 5 M€ ;
  -Au delà de 5M€, c'est la valeur extrapolée qui est indiquée.
- Malgré la part de marché significative prise en compte dans la base de données CCR, les Indicateurs sont estimés en fonction de l'échantillon des données disponibles à la date de leur production
- Les données de sinistres exploitables pour la construction de cet indicateur représentent une part de marché de l'ensemble du marché de l'assurance, allant de 20 % à 50 % selon l'ancienneté des exercices.

Coûts par commune

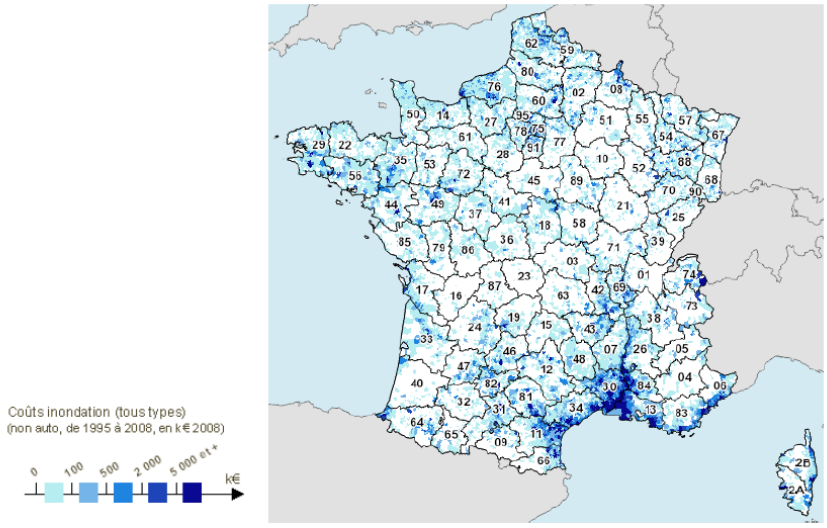

Autres indicateurs

- Sur le même principe que les coûts par commune, CCR a estimé un indicateur : nombre de sinistres inondation par commune sur la période 1995-2008.
- A partir de ces deux indicateurs, d'autres indicateurs assurantiels d'exposition peuvent être dérivés :
  - Fréquence de sinistres : rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés
  - Coûts moyens des sinistres : rapport entre le coût des sinistres et le nombre de sinistres
  - Ratio sinistres à primes (S/P) : rapport entre le coût des sinistres et les primes
- Ces indicateurs peuvent être construit au niveau départemental ou communal.

Fréquence de sinistres

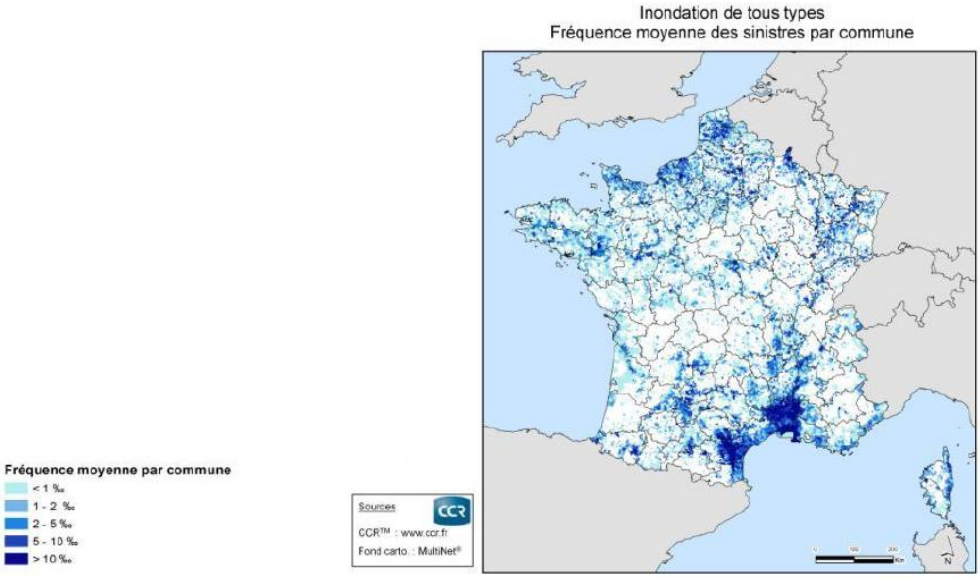

Coûts moyens des sinistres

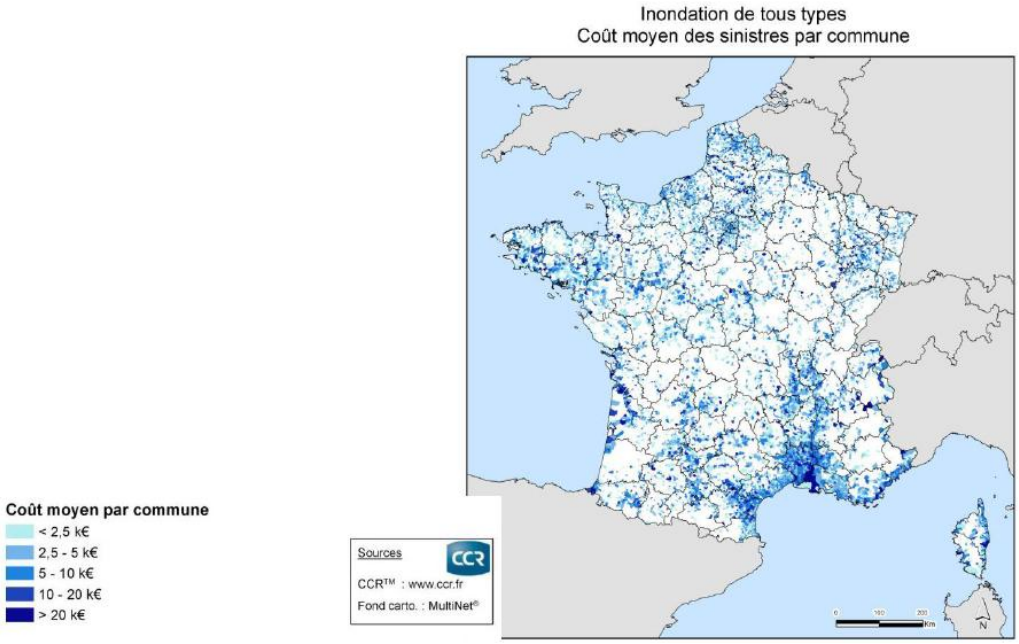

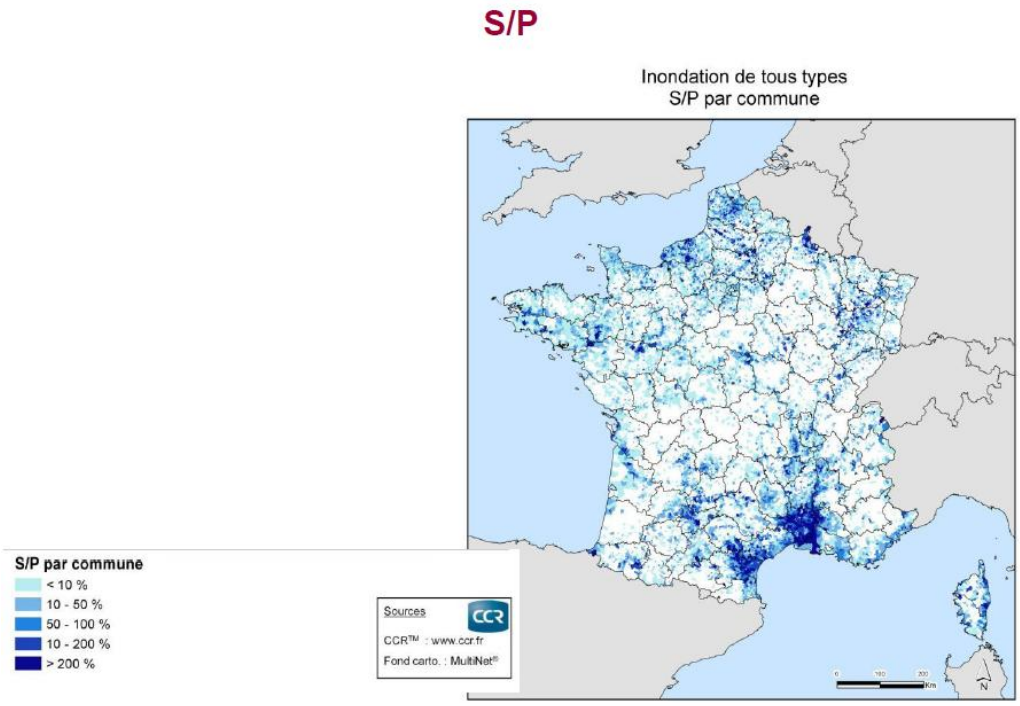

3. *Intervention de la MRN*

Roland NUSSBAUM présente la MRN, mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels. Elle a été créée début 2000 entre la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) et le GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance), après une année particulièrement sinistrée par des événements naturels catastrophiques (inondations et tempêtes).

Il s'agit en effet pour la profession de l'assurance de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention.

L'activité de la MRN intervient en périphérie de l'activité des assureurs. La MRN déploie trois catégories d'activités :

1. activités institutionnelles : l'association constitue l'interface technique entre la profession de l'assurance et les différentes parties prenantes de la gestion des risques naturels. A ce titre, entre autres, elle :

- est impliquée dans les travaux des administrations centrales et des services déconcentrés, en s'appuyant notamment sur un réseau de correspondants départementaux ;
- appuie les collectivités et leurs groupements dans leurs projets d'études, ainsi que dans leurs actions de sensibilisation à la prévention ;
- contribue aux réflexions d'associations et réseaux de recherches de la thématique de la gestion des risques naturels ;
- effectue une veille sur les pratiques étrangères et témoigne, dans les instances internationales, de l'expérience française.

2. études pour la profession et les partenaires, notamment sur:

- l'analyse, la connaissance et la modélisation des risques naturels, sous la forme d'observatoires de l'exposition des enjeux aux aléas,
- les divers aspects du retour d'expérience suite à grands événements,
- l'évaluation des dispositifs publics de prévention.

3. réponses aux attentes des sociétés : l'association offre un environnement favorable à la définition, au développement et à l'utilisation d'outils d'intérêt général, dédiés aux sociétés d'assurance.

La MRN met à la disposition de l'ONRN des éléments relevant de son champ de compétences, ainsi que des études détaillées sur les évènements naturels exceptionnels. Notamment les travaux suivants :

1. Observatoire des données publiques numérisées de zonages des aléas naturels

Recensement, organisation et interprétation de bases de données publiques numérisées disponibles pour la gestion des risques naturels (inondation, sécheresse, séisme).

2. Observatoire de l'exposition des enjeux assurés aux aléas naturels

Dénombrement, localisation et suivi des enjeux assurés, particuliers (logements) et professionnels (diverses typologies) exposés aux aléas inondations, sécheresse, séisme.

3. Observatoire des politiques publiques de gestion des risques naturels

Description et évaluation des politiques publiques de prévention des risques naturels (Pertinence de la couverture des PPRN, Couverture de vigilance crue/zonage AZI, Efficacité des REX).

Seront également mis à disposition des utilisateurs de l'Observatoire trois types de rapports :

- Etudes annuelles sur les résultats de l'assurance des catastrophes naturelles ;
- Etude annuelle sur les résultats de la garantie tempête grêle neige ;
- Etude détaillée du coût d'un événement naturel spécifique relevant de la garantie tempête ou catastrophe naturelle (Xynthia, Var 2010..).

Avec l'appui de ses partenaires, la MRN entend développer ainsi des indicateurs. Elle souhaite que le Comité des utilisateurs exprime ses attentes à cet égard.

Exemple d'indicateur en prévention des inondations

Etat d'avancement des procédures PPRNI des communes exposées selon les AZI
Recensement des communes selon l'état d'avancement des PPR

Comptabilisation des enjeux par commune
Croisement avec AZI (MEDDTL/DGPR, 2011)
Données mobilisées : base SIRET géocodée (décembre 2009), données logements par IRIS (INSEE, RGP, 2006) et taches urbaines (SOeS, 2006)

Croisement et interprétation

Thierry HUBERT ajoute que les actions partenariales dans ces diverses voies permettront un large accès aux données publiques.

II. Présentation par l'AFPCN des orientations envisagées pour le Comité des utilisateurs et débat

Paul-Henri BOURRELIER prend la présidence de la séance. Il présente François Gillet et Richard Laganier qui l'assisteront aujourd'hui à diriger la séance et interviendront par la suite au titre de l'AFPCN, ce dont il les remercie de même que les nombreux participants dont la présence est un encouragement pour l'AFPCN.

La fonction de représentation des utilisateurs est essentielle car elle a pour rôle d'évaluer les propositions du Conseil de gestion et de ses parties. La mise à disposition, par le monde de l'assurance, d'un ensemble de données par le canal de l'ONRN marque un tournant dans la gestion des risques naturels. La DGPR use parallèlement de son autorité pour coordonner et harmoniser les données collectées par les divers établissements publics. Il convient de saluer cet effort collectif comportant des organes d'évaluation et de pilotage animés de la volonté que les réalisations de l'ONRN correspondent aux attentes.

La gestion des risques collectifs requiert la participation des parties prenantes. C'est pourquoi il faut se féliciter de cette première tentative de réunion de telles parties prenantes (experts, maires, scientifiques, organisations de recherche, organismes techniques…), dont les attentes sont sans doute diverses. Cette représentation, sans prétendre atteindre la perfection, permet de se jeter à l'eau par.une première réunion de prise de contact et d'échanges. La diversité des parties prenantes est telle qu'il sera certainement nécessaire d'élargir ensuite une première liste des membres du Comité des utilisateurs qui se dégagera.

S'agissant du fonctionnement futur, ce comité n'appellera pas une mobilisation de tous les jours, mais une mobilisation ponctuelle, adaptée aux attentes des publics concernés. Le Comité des

utilisateurs est non seulement accepté, mais aussi réclamé par le Conseil de gestion. En ce sens, son travail sera orienté par celui-ci. Il faudra s'appuyer sur la bonne volonté de tous et le désir de simplification des réponses à apporter aux besoins.

4. Débat

Richard LAGANIER propose aux participants de faire part de leurs attentes et de leurs besoins à l'égard de l'ONRN. Il espère que la diversité de la représentation se reflètera dans la diversité des attentes exprimées. Ce Comité des utilisateurs est un lieu d'échanges qui constituera le carburant de l'ONRN. Ainsi, pour prendre un exemple qu'il connait bien, plutôt que de données agrégées et d'indicateurs, les utilisateurs chercheurs ont avant tout besoin de données brutes, et de son ce point de vue, l'ONRN doit également jouer un rôle important à leur égard.

Sarah VAILLANT indique que la FNE (France Nature Environnement) qu'elle représente compte près de 30 000 associations locales. Elle demande la structure et la composition du Comité des utilisateurs. La gouvernance sera-t-elle comparable à celle du Grenelle de l'environnement ?

Paul-Henri BOURRELIER répond que le Comité des utilisateurs ne sera pas un lieu d'expression politique avec des membres répartis en quelques catégories, mais un lieu de dialogue avec le Conseil de gestion, ouvert à tous ceux qui ont des besoins à exprimer, visant à observer les produits et proposer des améliorations. Les questions des risques sont fortement territorialisées. Par conséquent, il sera nécessaire d'assurer la représentation des demandes les plus diverses. Par ailleurs, beaucoup d'institutions sont à la fois producteurs et utilisateurs. Il est nécessaire de favoriser une expression large des attentes des utilisateurs des données, tout en donnant une place aux producteurs pour qu'ils fassent valoir leurs préoccupations.

René COULOMB indique que la SHF sera heureuse d'être représentée au sein du Comité des utilisateurs. Le plus grand risque auquel la France est confrontée est celui d'un tremblement de terre dans la région de Nice et Menton. Il souhaite que les collectivités territoriales situées dans les zones sismiques, ou d'avalanches, soient représentées au Conseil de gestion. En outre, les risques climatiques et les catastrophes orphelines ne doivent pas être oubliés, mais les zones de sécheresse et de tornade sont beaucoup plus difficiles à cartographier que les zones d'inondations et d'avalanches.

Paul-Henri BOURRELIER rappelle que la mission principale d'un observatoire est évidemment d'observer. La convention offrira aux assureurs la possibilité de croiser leurs données, issues de trente ans d'observation. L'ONRN devra élargir les données scientifiques à des horizons temporels beaucoup plus larges, en considération des évènements rares et exceptionnels, il faut s'efforcer de remonter à 2 000 ans d'histoire. Ceci requiert une réflexion sur le travail des diverses disciplines : historiens, géologues, paléologues ...

François GILLET relève que les réseaux de mesures, qui sont généralement gérés par le monde académique, fonctionnent bien. Néanmoins le problème de l'analyse des vulnérabilités reste ouvert à des approches méthodiques nouvelles faisant intervenir les sciences de la société.

Richard LAGANIER souligne qu'au-delà de l'échange de données, l'ONRN peut être un lieu d'échange sur les méthodologies d'approche.

Cathy VIGNON demande si l'ONRN se réfère à des indicateurs classiques et s'il a prévu de créer une interface entre les producteurs de données et leurs utilisateurs.

Richard LAGANIER affirme que le Comité des utilisateurs jouera précisément ce rôle d'interface, afin de définir collectivement des indicateurs capables de répondre aux attentes des utilisateurs, et ancrés dans la réalité territoriale.

Marc BOUCHON signale que des données ont été collectées au sujet des séismes d'Annecy de juillet 1996 et de Saint Dié en 2002, mais qu'il existe d'une manière générale peu de données des assurances sur le risque sismique. Il demande par ailleurs comment l'évolution des données brutes sera considérée au regard du changement climatique.

François GILLET indique que cette question a été évoquée à l'occasion du plan national d'adaptation au changement climatique. Les problèmes du littoral sont relativement urgents à résoudre, par l'installation d'ouvrages de protection, ou l'abandon d'un certain nombre de territoires (« recul stratégique »). Il faut commencer par réfléchir en terme zonage, en réalisant des analyses coûts/bénéfices fondées sur des données aussi fiables que possible. Or, aucune donnée historique n'est réellement représentative des phénomènes littoraux liée à la montée du niveau des mers. L'ONRN doit donc se saisir de l'observation des aléas (érosion côtière etc.), coordonner les mesures et définir le type de données à récolter. En outre, les études de vulnérabilité doivent permettre d'évaluer les enjeux physiques, financiers, en termes de réseaux… Ces données doivent nécessairement prendre en compte les aléas. Par conséquent, il est indispensable d'homogénéiser et de stabiliser les méthodes utilisées.

Thierry WINTER indique que la donnée doit être qualifiée et que son usage doit être pensé. Les données agrégées doivent être partagées. Pour se projeter dans l'avenir, il est nécessaire d'effectuer des mesures probabilistes. Pour ce faire, il faut attribuer un coefficient de qualité aux cartes d'aléas. Par ailleurs, la notion de coût/bénéfice ou de coût/efficacité requiert l'utilisation d'une composante économique, qui ne se limite pas à la dimension assurantielle. En outre, il faut bien connaître le besoin des utilisateurs pour qualifier la résolution nécessaire et suffisante pour produire l'indicateur. Enfin, Thierry WINTER demande comment le partage des informations sera géré et comment seront gérées les données parfois contradictoires.

Paul-Henri BOURRELIER est bien d'accord sur ces principes mais il rappelle que ce comité est constitué des « utilisateurs » de l'ONRN, et destiné à formuler des observations sur le fonctionnement de l'ONRN et non à se substituer à lui.

Richard LAGANIER demande quelles données Thierry WINTER souhaiterait voir collectées par l'ONRN.

Thierry WINTER constate que les données économiques relatives aux sinistres des Antilles sont peu nombreuses, en effet, la couverture assurantielle est peu présente, il est donc nécessaire de rechercher d'autres données.

Pascal MALLET demande si l'ONRN est également un observatoire de réponse aux risques – par exemple information préventive, planification urbaine, plan de sauvegarde et de secours, retour

d’expérience ... Il serait intéressant de favoriser les retours d'expérience quant à l’occurrence des dangers. En outre, les données géographiques utilisées doivent être suffisamment précises. Ces données pourraient être également utilisées au sein des établissements scolaires, dans le cadre de projet pédagogique par exemple. Enfin, se pose la question du développement du « benchmarking territorial » avec toutes ces données disponibles pour le grand public.

Richard LAGANIER prend note de ces suggestions.

François GILLET relève que les données des assureurs relatives aux inondations portent essentiellement sur des évènements décennaux. En revanche, aucune donnée sur la vulnérabilité n’est disponible à l’échelle séculaire.

Cathy VIGNON s’enquiert de l’articulation entre les données de l’ONRN et les conséquences sur les SCOT et les PLU. Certains SCOT en cours de révision n’intègrent pas les risques littoraux. Par ailleurs, Cathy VIGNON demande si l’ONRN ou le comité a prévu de former les élus et les urbanistes à ces domaines.

François GILLET regrette que les aménageurs ne soient pas représentés à cette réunion. Le Comité des utilisateurs devra s’enrichir de leurs compétences.

Thierry HUBERT assure que les conséquences des données produites sur l’aménagement seront prises en compte, dans le cadre d’une démarche positive.

Liliane BESSON craint que les propriétaires de certaines études refusent de les communiquer à l’ONRN. Elle demande comment la fiabilité des données recueillies peut être garantie.

Thierry HUBERT note que des priorités devront être définies, en fonction des attentes exprimées ce jour et ultérieurement par les utilisateurs.

Liliane BESSON souligne l’importance des diagnostics de risques pour prendre en compte les résultats des mesures et mieux gérer les risques.

Pascal BERTEAUD soulève la question de la cible et des utilisateurs de l’ONRN. Veut-on élargir la cible au grand public ? Quelles données pour quelle compréhension, car la question du risque est complexe. Cela pose la question de fiabilité, de l’opérationnalité et de la valeur juridique des données, car plus l’échelle est grande plus les données sont exploitables.

Michel SACHER demande sous quel format et quelles conditions les données et les indicateurs seront accessibles. Au motif que certaines cartes comportent des erreurs, certains propriétaires des études refusent de les communiquer. Le grand public posera sans doute des questions relatives au cadastre et aux conséquences des PPR. Attention au filtre et à la manipulation des données.

Cyril MALLET exprime un besoin de données en termes d’ouvrages de protection côtière. Le Comité des utilisateurs doit valoriser le rôle des observatoires locaux, car ils ont la connaissance locale. Par ailleurs, il est nécessaire d’assurer le même niveau d’information pour l’ensemble des organismes impliqués dans la prévention et le suivi des risques. L’érosion est un risque chronique, négligé par les assureurs.

Stéphane RICHARD demande des données sur l'évaluation des risques, les probabilités d'occurrence d'impact, et la vulnérabilité, afin de mettre en place les actions de prévention nécessaires aux entreprises. Il a travaillé au sein de l'ASN. EDF a mis en place une méthodologie d'analyse de la vulnérabilité des centrales nucléaires au regard des risques naturels. Il serait intéressant de faire participer EDF au Comité des utilisateurs.

Edouard KAMINSKI souligne qu'il est nécessaire d'encadrer l'accès aux données. En tant qu'universitaire, il est très sensible à la nécessité de créer une interface pour la formation continue, avec un catalogue des formations et des études réalisées, notamment pour les élus.

Pierre ROUSSEL soulève la question de la responsabilité portée par la diffusion des données auprès du grand public. Les données brutes sont peu compréhensibles du grand public, certaines données peuvent être également erronées ou pas assez fines.

Marc LEOBET observe qu'un certain nombre de questions ne sont pas nouvelles. En réalité, en France, il n'existe pas de jurisprudence condamnant un organisme qui a diffusé l'information. La responsabilité est à la charge de l'utilisateur et non du diffuseur. L'organisme doit prendre toutes les dispositions pour partager l'information afin de se prémunir du risque contentieux. Dans cette société de l'information, tout le monde a le droit d'accéder à l'information publique. La directive INSPIRE impose aux autorités publiques la diffusion des données sur Internet - données libres et gratuites. Quid de la mauvaise utilisation portée par une analyse divergente des mêmes données ? L'Etat a intérêt à publier les métadonnées en mentionnant leur valeur et à préciser les règles applicables en termes de propriété intellectuelle, afin que toutes les parties prenantes puissent prendre leurs responsabilités.

François Gianocarro indique qu'il y a beaucoup de territoires vierges où ne manifeste aucune volonté à l'égard des risques naturels ; l'AFPCN, avec le comité des utilisateurs peut avoir un rôle de diffusion et d'incitation avec des relais comme l'IRMA, le centre pyrénéen Béarn Initiative Environnement …, avec lesquels les échanges peuvent être réciproques. Il faut déterminer ce qu'on observera avec l'ONRN et pour qui.

François GILLET relève que les problèmes de responsabilité sont souvent évoqués comme un obstacle par des organismes pour ne pas fournir des données.

Marc BOUCHON précise que la prévention des risques est un enjeu qui s'inscrit à très grande échelle. Aujourd'hui, de nombreuses données sont accessibles via les géoportails. En revanche, les données sous-jacentes ne sont accessibles qu'aux professionnels.

Stéphanie BIDAULT espère que les éléments chiffrés sur le coût des dommages recueillis par l'ONRN inciteront les responsables publics à intervenir. Elle demande s'il est envisagé d'élargir progressivement le périmètre des données à recueillir. En outre, elle note que les données peuvent être interprétées de différentes manières (not amment dans le cadre de l'EPRI). Elle demande si les données chiffrées seront analysées et qui sera chargé d'une telle analyse. Enfin, elle s'enquiert de l'articulation entre les données compilées par l'ONRN et les données existantes (EPRI).

Thierry HUBERT indique que l'ONRN pourra prolonger les travaux menés par l'EPRI. Il bénéficiera d'une cartographie améliorée grâce à la directive inondations.

Michel SACHER demande si les utilisateurs pourront contribuer à l'élargissement des bases de données utilisées par l'ONRN et si une liste des bases de données finies sera établie afin de mieux se repérer (catalogue).

Thierry HUBERT assure que l'ONRN tirera parti des nouvelles techniques. Il rappelle que l'ONRN poursuit un objectif d'interopérabilité. L'utilisateur pourra mener ses propres analyses et productions, mais il devra utiliser le bon outil.

Sarah GERIN demande si les utilisateurs potentiels seront auditionnés et pourront alimenter les travaux de l'ONRN, et sous quelle forme. Par ailleurs, l'homogénéisation des indicateurs ne doit pas se faire au détriment de la précision locale des territoires. Sarah GERIN demande si l'ONRN aura vocation à disposer d'une vision nationale, porteuse de conséquences pour les collectivités territoriales concernées. Elle demande comment les collectivités territoriales peuvent être associées à la phase d'expérimentation de l'observatoire.

François GIANNOCCARO demande par qui seront utilisées les données observées par l'ONRN. Il serait souhaitable de prioriser des travaux de collecte de données non disponibles, par exemple concernant le ruissellement urbain, dont l'occurrence est décennale, voire supérieure. Le Comité des utilisateurs a tout intérêt à faire des propositions en termes de priorisation, afin de traiter les enjeux majeurs. Les données et modèles de la CCR doivent pouvoir alimenter la réflexion.

Pascal MALLET a lui-même travaillé sur les problèmes de ruissellement urbain. Le géocodage de la DREES permet de délimiter des zones de risque situées en dehors des zones répertoriées. Pascal MALLET demande si les données de la DREES seront compilées. En outre, il s'enquiert du statut de ces données : auront-elles valeur de porter à connaissance, au détriment de l'IAL et du DICRIM ? Par ailleurs, certaines données sont mal localisées, en Normandie, le Préfet n'a pas décidé de déployer des PPR sur les cavités souterraines car cette mission est impossible à conduire, compte tenu des nombreuses cavités du territoire et de la difficulté à les localiser. La BD cavité proposée par le BRGM est différente des inventaires communaux.

Renaud BALAGUER se considère à la fois comme un producteur et un utilisateur. C'est bien au contact des acteurs que la donnée peut être partagée et affinée. C'est pourquoi il envisage de continuer à participer au Comité des utilisateurs. Il espère que l'ONRN sera une force de proposition afin d'assurer l'interopérabilité des bases de données. Cependant, le rôle de l'ONRN ne devrait pas se limiter à l'utilisation de la donnée, qui ne peut suffire à apporter une solution aux territoires en termes de gestion de crise.

Christine LAGARENNE reçoit deux types de demandes. D'une part, il s'agit de demandes ponctuelles pour des études *ad hoc*. Le Comité des utilisateurs sera le bon lieu pour répondre à ce type de demande. D'autre part, les maîtres d'ouvrage, les DREAL et les collectivités territoriales réclament des guides, qui énumèrent une liste de données existantes permettant de mener des analyses coût/bénéfice. L'observatoire pourrait être un lieu pour définir la priorité de certaines actions de prévention.

Pascal MALLET ajoute que les producteurs ne sont peut-être pas capables de fournir immédiatement des données. Par conséquent, la diffusion de catalogues de données peut permettre d'évaluer les besoins des utilisateurs, de prioriser les données à produire.

Cathy VIGNON suggère la réalisation de fiches d'identification des données, permettant de présenter leurs limites.

Sarah VAILLANT indique qu'il est nécessaire de croiser les données sur les risques naturels avec les données sur les risques industriels.

Ludovic FAYTRE souligne les enjeux considérables relatifs à la vulnérabilité systémique et des enjeux, notamment au niveau des réseaux dont l'impact territorial en cas de défaillance dépasse largement l'impact de l'aléa. Or, il est difficile d'obtenir de telles données. Le rôle d'un aménageur ou d'un planificateur est de prendre en compte les enjeux des risques majeurs et de porter un message au niveau local, afin de faire progresser la culture du risque. Il est souhaitable d'apporter une certaine cohérence globale à l'ensemble de ces données. Enfin, l'ONRN doit s'emparer de l'évaluation des politiques publiques de prévention des risques, afin de se donner les moyens de suivre l'évolution de la vulnérabilité aux différents types de risques (urbanisation, suivi des construction, évolution des enjeux).

Bénédicte DOLLFUS relève que les autres pays ont développé des outils statistiques et probabilistes ambitieux tels que ceux qui permettent de réaliser des études approfondies sur les menaces de ruptures de barrages. Il convient de préciser les enjeux de l'accès aux données. S'agissant du risque nucléaire, un certain nombre de données portent sans doute sur les expositions à des aléas naturels. Bénédicte DOLLFUS demande des données brutes mais aussi des études soient mises à la disposition du grand public.

Jean-Christophe TORTEROTOT souligne l'importance de la notion de traçabilité des données. Il faut disposer de la capacité de remonter la filiation des données brutes et d'identifier les mises à jour en cours. Par ailleurs, il admet qu'il est nécessaire de faire au mieux dans la diffusion des données, c'est-à-dire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les transmettre.

Pascal MALLET relève que les données livrées par l'ONRN seront destinées à divers utilisateurs. Par conséquent, il serait intéressant de valoriser l'utilisation de ces données par un prix annuel remis par une éminente personnalité.

Samuel DESMAZON suggère que l'ONRM tire parti des relations entretenues entre les managers du risque et l'Observatoire Caribéen de Prévention des Risques Majeurs et Environnementaux (OCPRME), au regard des problématiques sismiques et des risques majeurs. La reconnaissance doit être le produit d'échanges réciproques.

III. Conclusions et perspectives

Richard LAGANIER propose aux participants de poursuivre les discussions par e-mail.

François GILLET souhaiterait que les participants qui se sont exprimés ce jour envoient leurs remarques et questions détaillées par écrit à Julie Pétrelle. Il retient particulièrement les points suivants :

Les indicateurs sont particulièrement utiles dans l'élaboration des politiques publiques. En revanche, ils n'ont pas la même pertinence dans la réponse aux besoins territoriaux. Les données brutes sont utilisées dans le cadre de la gestion des risques sur des territoires particuliers.
Par ailleurs, compte tenu de la multitude des données existantes, il convient de définir des priorités. En effet, cet observatoire a pour objectif d'essayer d'améliorer les méthodes de gestion des risques naturels. L'analyse des lacunes est un point essentiel. Il est notamment nécessaire d'analyser les diverses formes de vulnérabilité.
Un certain nombre de méthodes sont à clarifier. Sur un territoire donné, l'interopérabilité, tant en termes d'aléas que de vulnérabilité, est un élément indispensable à prendre en compte.

Paul-Henri BOURRELIER enverra un questionnaire aux participants, notamment pour savoir s'ils sont disposés à consacrer un peu de leur temps au comité des utilisateurs de l'ONRN. Certaines catégories d'acteurs sont absentes ou méritent d'être représentées plus largement. Par ailleurs, l'ONRN devra s'intéresser à la diffusion à destination du grand public, mais cette orientation ne devra pas masquer d'autres destinations.

François GILLET souligne l'importance de la gestion de crise. Les données qui concourent à l'amélioration des dispositifs de vigilance et d'alerte sont prégnantes.

Paul-Henri BOURRELIER en est d'accord et l'AFPCN s'efforcera d'élargir la représentation des services des SDIS en activité et aux ONG. Il propose aussi que quelques associations de sinistrés participent au Comité des utilisateurs, ainsi que des représentants de la presse régionale et du monde de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Il serait également souhaitable qu'EDF et quelques entreprises à forte implantation territoriale participent à ce comité. La question de la vulnérabilité revêt une importance essentielle, qui requiert la présence d'entreprises d'aménagement comme Veolia, la SNCF par exemple et les aménageurs.

Thierry HUBERT indique que l'ONRN fournira des éléments de réponse à l'ensemble des questions posées au cours de cette séance. Le GTT1 conduit des travaux à l'échelle nationale. Il est souhaitable que les participants relaient cette démarche auprès des intervenants locaux. En revanche, l'ONRN n'a pas encore la réponse aux questions de gouvernance. Il faut ouvrir l'accès aux données, pour effectuer des traitements propres à l'ONRN, en fonction des besoins des utilisateurs. La création d'un portail interviendra en tant que lieu d'échanges.

Paul-Henri BOURRELIER conclut sur une note optimiste en soulignant que cette séance n'est qu'un premier niveau d'échanges qui a été particulièrement riche et animé. Il est convaincu que la plupart des présents seront volontaires pour participer au comité qui sera constitué. C'est un gage de réussite essentiel pour l'ONRN car en l'absence d'une dotation en moyens nouveaux, la mission de l'ONRN est une véritable gageure qu'on ne peut relever qu'avec beaucoup de volontarisme. Ses remerciements et félicitations s'adressent à tous

Liste des participants

Nom, Prénom	Organisme
Allain Maëlle	MEDDE
André Marjorie	EPTB Oise
Aviotti Audrey	CALYXIS
Avrillon Jacques	UNALCI
Azemar Alice	AFPCN
Balaguer Renaud	CETE Méditerranée
Berteaud Pascal	IGN
Besson Liliane	IRMA
Bidan Patrick	CCR
Bidault Stéphanie	CEPRI
Bouchon Marc	AFPS
Boudières Vincent	PARN
Bourguemestre Edheline	MEDDE - DGPR
Bourrelier Paul-Henri	AFPCN
Capblancq Julianna	CCR
Certain Gaël	DG Trésor
Chevalier Jean	FM Global
Cohen Michel	AFPCN
Cornet Jean Michel	EPTB Oise
Coulomb René	SHF
Desmazon Samuel	OCPRME
Dianoux Francis	SNCF
Dollfus Bénédicte	APREF
Favre Delphine	Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques (AMARIS)
Faytre Ludovic	IAU
Feunteun René	AFPCN
Firdion Laetitia	MEDDE DATAR
Gache Frédéric	Grands Lacs de Seine
Gerin Sarah	EPTB Loire

Giannoccaro François	IRMA
Gillet François	Université Grenoble
Graziani Philippe	CERTU
Guenon Catherine	MIOMCTI DGSCGC
Helloco François	Consultant
Henry Frédéric	Agence Qualité Construction (AQC)
Hubert Thierry	MEDDE - DGPR
Kaminski Edouard	IPGP
Laganier Richard	Université Paris Diderot
Lagarenne Christine	MEDDE - CGDD
Laroche Roseline	MEDDE - DGPR
Larralde Dominique	Conseil supérieur du notariat
Laya Patrice	Office gestion des risques
Leobet Marc	MEDDE - MIG
Levraut Anne Marie	MEDDE - DGPR
Luzi Michel	MRN / FFSA-GEMA
Mallet Cyril	Observatoire de la Côte Aquitaine
Mallet Pascal	Communauté d'agglomération havraise
Modéré Bernard	AFPCN
Monnier Charlène	Association nationales des élus du littoral (ANEL)
Morel Benoît	Béarn initiative Environnement
Nussbaum Roland	MRN / FFSA-GEMA
Peinturier Cédric	Force ouvrière
Pétrelle Julie	AFPCN
Raffoux Jean François	IMdR
Reix Claire Anne	Thales Alenia Space (Pôle risques Aix)
Richard Jean Jacques	MEDDE - DGPR
Richard Stéphane	AMRAE - L'Oréal
Rioux Michel	ADSPQI
Roussel Pierre	AFPCN
Sacher Michel	CYPRES
Sandrin Marc	IGN
Scagliotti Emmanuelle	MRN / FFSA-GEMA
Skubich Louise	Réseau Risques

Tanguy Jean Michel	MEDDE CGDD
Torterotot Jean Philippe	IRSTEA
Vignon Cathy	Association Paillade Mosson Coulée verte
Vaillant Sarah	FNE
Viollet Pierre Louis	SHF
Winter Thierry	BRGM